

7.1	La formation continue : évolution	218
7.2	La formation continue dans les Greta	220
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	222

Présentation

En 2011, dans un contexte d'activité économique ralentie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 32 milliards d'euros [1]. Elle est plutôt stable par rapport à 2010 (+ 1,4 %). Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 43 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions sont très voisines avec respectivement 15 % et 14 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 19 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques et Pôle emploi (5 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions.

Les jeunes bénéficient de 25 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (60 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 12 % de la dépense de formation. Les personnes en emploi (dans le secteur public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 62 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'éducation nationale réalise en 2011 un chiffre d'affaires de 894 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 3 % par rapport à 2010, principalement due à la hausse d'activité dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 6 %) [3]. Le nombre de stagiaires reste stable alors que le nombre global d'heures-stagiaires diminue surtout dans les établissements d'enseignement supérieur (- 7 %).

Définitions

Formation continue

La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Marché de la formation professionnelle

Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

Financement de l'État

Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

Financement des collectivités territoriales

Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Financement des entreprises

Depuis 1971, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élève à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et à 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Depuis 1991, l'obligation est étendue aux entreprises de moins de 10 salariés (TPE) qui doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés. Toutefois, la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 qui prendra effet au 1^{er} janvier 2015, ramène l'obligation des entreprises de plus de 9 salariés à ne verser que 1 % de leur masse salariale.

Stagiaires, heures-stagiaires, Greta

Voir 7.2.

Sources :

- [1] [2] DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi.
- [3] MENESR-DEPP/Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 13.20.
- « DARES Analyses, novembre 2013 », n° 080, DARES.

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Structure 2011 (en %)	Évolution 2011/2010 (en %)
État	4 135	3 835	4 083	4 423	4 734	4 713	15	-1,1
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 206	1 322	1 404	1 767	1 812	1 779	5	-2,3
<i>dont : autres administrations publiques</i>	<i>166</i>	<i>191</i>	<i>204</i>	<i>302</i>	<i>284</i>	<i>228</i>	<i>1</i>	<i>-22,0</i>
<i>Unedic et Pôle emploi</i>	<i>1 040</i>	<i>1 131</i>	<i>1 200</i>	<i>1 465</i>	<i>1 528</i>	<i>1 551</i>	<i>4</i>	<i>1,5</i>
Régions	3 787	4 138	4 212	4 482	4 450	4 464	14	1,5
Autres collectivités territoriales	43	45	56	65	64	78	ε	0,5
Entreprises	11 546	12 439	13 234	13 533	13 142	13 704	43	3,1
Ménages	972	1 017	1 081	1 041	1 127	1 215	4	4,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	21 689	22 796	24 070	25 311	25 329	25 953	81	1,7
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 113	5 433	5 808	6 192	6 176	6 005	19	0,1
Total	26 802	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	100	1,4

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Structure en 2011 (%)	Évolution 2011/2010 (%)
Jeunes	6 619	7 176	7 323	7 923	8 164	8 034	25	-1,4
Apprentissage	4 254	4 563	4 768	5 478	5 510	5 653	18	2,8
Alternance/professionnalisation	1 234	1 365	1 374	1 196	1 201	1 059	3	-11,5
Formation et accompagnement des jeunes	1 131	1 248	1 181	1 249	1 453	1 322	4	-8,9
Demandeurs d'emploi	3 447	3 195	3 478	3 810	3 924	4 007	12	1,4
Agents du secteur public	5 066	5 376	5 777	6 165	6 148	5 994	19	-0,1
Personnes en emploi du secteur privé	11 382	12 123	12 899	13 271	12 900	13 607	43	3,6
Investissement	288	359	401	334	369	316	1	9,2
Total	26 802	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	100	1,4

[3] L'activité de formation continue de l'éducation nationale (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)		Nombre de stagiaires		Nombre d'heures-stagiaires (en milliers) (2)	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Greta	483,2	484,9	542 200	543 800	51 800	51 600
Enseignement supérieur	387,0	408,9	446 400	448 500	73 000	68 200
<i>dont universités et grandes écoles</i>	<i>271,0</i>	<i>288,1</i>	<i>358 000</i>	<i>360 300</i>	<i>57 000</i>	<i>51 400</i>
Total éducation nationale	870,2	893,8	988 600	992 300	124 800	119 800

(1) Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) Dans la majorité des établissements d'enseignement supérieur, à la différence des Greta, le nombre d'heures-stagiaires inclut les heures effectuées en stage pratique.

Présentation

En 2012, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 203 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 556 100 stagiaires pour une activité qui représente un volume global de 52 millions d'heures-stagiaires [1].

Le nombre des stagiaires progresse de 2 % par rapport à 2011 et le volume global des heures stagiaires de 1 %. La durée moyenne d'un stage, qui avait fortement reculé entre 2006 et 2010 (de 132 à 95 heures), diminue encore, mais à un rythme beaucoup moins marqué, pour atteindre 94 heures en 2012.

Le volume financier généré par les Greta a atteint 497 millions d'euros en 2012, en légère progression par rapport à 2011 (+ 2 %), mais au même niveau qu'il y a douze ans si on tient compte de l'inflation [2]. Moins d'une dizaine d'académies accusent une baisse de leur chiffre d'affaires entre 2011 et 2012 : celles qui ont le plus reculé sont les académies de Grenoble et de Versailles (respectivement - 14 % et - 8 %). Une vingtaine ont au contraire amélioré leurs résultats financiers : celles qui ont le plus progressé sont les académies de Guyane et d'Aix Marseille (+ 20 et + 30 %).

En 2012, 56 % du chiffre d'affaires du réseau des Greta est alimenté par des fonds d'origine publique (en provenance de l'État, des collectivités territoriales ou des instances européennes), soit 6 points de plus qu'en 2008, début d'une nouvelle crise économique [3]. En effet, les fonds publics financent des actions de formation continue en direction de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta (les fonds provenant des pouvoirs publics lorsqu'ils sont destinés à la formation de leurs agents sont assimilés à des fonds privés). La participation des fonds privés (autofinancement des individus ou fonds provenant des entreprises et organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue) au financement des Greta est minoritaire partout, sauf dans cinq académies : les académies de Grenoble et de Nantes (50 %) et celles de Lyon, Paris et Bordeaux (de 61 % à 71 %). À l'opposé, les académies de Guyane, de Guadeloupe, de Corse et de Mayotte dépendent des pouvoirs publics pour au moins 75 % du financement de leurs actions de formation continue.

Définitions

Le réseau des Greta

C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Cafoc (centres académiques de formation continue).

Stagiaires

Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

Heures-stagiaires

(Stagiaires) x (durée en heures des prestations).

Sources :

- MENESR-DEPP

Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

- MENESR-DGESCO pour les données 2008.

① Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

[1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	58,1	55,7	53,0	51,9	51,8	51,6	51,7	52,3
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	439,4	456,5	479,0	504,5	542,2	543,8	545,3	556,1

[2] Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement (en milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
Fonds publics	196,2	211,4	208,1	208,8	210,8	229,5	264,2	268,4	268,5	276,8
Fonds privés	206,9	188,6	190,0	192,6	211,6	221,2	219,0	216,5	217,1	220,4
Total	403,1	400,0	398,1	401,4	422,4	450,7	483,2	484,9	485,6	497,2
Total (euros constants base 100 en 2000)		363,7	356,3	353,9	362,3	386,2	407,9	400,9	401,5	403,2

[3] Répartition du chiffre d'affaires (CA) des Greta par académie selon l'origine du financement en 2012 (en milliers d'euros)

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	19 631	9 973	29 604	66,3	6,0	23 732
Amiens	9 438	4 624	14 062	67,1	2,8	13 600
Besançon	4 701	3 027	7 728	60,8	1,6	7 204
Bordeaux	5 953	14 590	20 543	29,0	4,1	19 722
Caen	8 898	4 803	13 702	64,9	2,8	12 150
Clermont-Ferrand	11 634	5 919	17 553	66,3	3,5	17 161
Corse (1)	1 393	424	1 816	76,7	0,4	1 686
Créteil	19 250	18 009	37 259	51,7	7,5	35 354
Dijon	8 352	6 372	14 723	56,7	3,0	14 701
Grenoble	15 182	15 040	30 222	50,2	6,1	29 117
Lille	14 114	10 438	24 552	57,5	4,9	23 247
Limoges	4 828	2 323	7 151	67,5	1,4	6 942
Lyon	7 253	11 263	18 515	39,2	3,7	17 403
Montpellier	13 539	8 358	21 897	61,8	4,4	20 770
Nancy-Metz	12 912	6 526	19 437	66,4	3,9	15 778
Nantes	8 350	8 305	16 655	50,1	3,3	15 743
Nice	7 150	6 228	13 378	53,4	2,7	12 848
Orléans-Tours	9 539	8 200	17 740	53,8	3,6	14 552
Paris	8 351	16 824	25 175	33,2	5,1	21 729
Poitiers	8 426	3 716	12 143	69,4	2,4	11 927
Reims	7 345	5 317	12 662	58,0	2,5	11 394
Rennes	11 678	8 618	20 295	57,5	4,1	18 654
Rouen	12 496	7 711	20 207	61,8	4,1	19 877
Strasbourg	8 884	6 485	15 369	57,8	3,1	11 312
Toulouse	12 428	11 478	23 906	52,0	4,8	23 231
Versailles	13 795	11 026	24 820	55,6	5,0	24 265
Guadeloupe	2 287	782	3 069	74,5	0,6	2 857
Guyane	2 696	396	3 092	87,2	0,6	2 794
Martinique	3 201	2 111	5 311	60,3	1,1	4 984
Mayotte	789	47	836	94,4	0,2	836
La Réunion	2 302	1 462	3 764	61,2	0,8	2 876
France métró + DOM	276 793	220 393	497 186	55,7	100,0	458 448

(1) Données 2011 pour la Corse.

Présentation

En 2012, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 478 200 stagiaires contre 448 500 en 2011 [1]. L'augmentation des effectifs de stagiaires atteint globalement 7 %, essentiellement grâce aux universités où elle atteint 8 % alors qu'elle ne dépasse pas 1 % au Cnam et dans les écoles. Cette augmentation moyenne cache trois stratégies différentes vis-à-vis des différents publics. En effet, si les universités maintiennent leur nombre de salariés inscrits au titre du plan de formation de leur entreprise (+ 1 %), tout en mettant l'accent sur les contrats de professionnalisation (+ 16 %), les particuliers (+ 14 %) et les non-salariés (+ 12 %), le Cnam accuse une baisse des inscrits salariés (- 13 %) tout en privilégiant les demandeurs d'emploi (+ 33 %). Les écoles, quant à elles, mettent l'accent sur les publics salariés (+ 12 %). Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités se maintient (+ 1 %) alors qu'il diminue dans les écoles et au Cnam. La durée moyenne globale perd 11 heures en passant à 141 heures et s'établit à 132 heures dans les universités contre 137 en 2011. Cette baisse est notamment due à la réduction des stages des 102 000 salariés inscrits à l'université au titre du plan de formation qui perdent 8 heures depuis 2011 pour s'établir à 78 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 403 millions d'euros en 2012, soit une diminution de 2 % par rapport à 2011 [2]. Les recettes des universités qui représentent 64 % de l'ensemble restent stables (+ 0,5 %) alors que celles du Cnam perdent 7 % et les écoles gagnent 2 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités se stabilise autour de 72 % des fonds, dont 49 % en provenance des entreprises et des Opcas. La part des individuels payants passe de 24 à 23 %. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités passe de 22 à 20 % et, parmi eux, la part des subventions de l'État pour des publics spécifiques diminue de moitié en passant de 5 à 2,5 millions d'euros, tandis que la part consacrée par l'État à la formation de ses propres agents se restreint (- 13 %).

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Définitions

Champ

Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la seconde catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la dernière catégorie se compose du Cnam et de ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP

Institut national polytechnique.

Opcas

Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

DIF

Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.20 ; 12.22 ; 12.07 ; 11.08 ; 11.02 ; 10.05.

- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>

- <http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Répartition des stagiaires (en milliers) et heures-stagiaires (en millions) par type de dispositif en 2012 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	102,2	7,9	78	14,8	1,1	74
Crédit individuel de formation	12,6	3,2	255	0,3	0,1	422
Sous contrat de professionnalisation	18,9	10,5	554	0,2	ε	ε
<i>dont moins de 26 ans</i>	15,1	8,5	559	0,2	ε	ε
Total salariés	133,6	21,6	162	15,3	1,2	79
Demandeurs d'emploi	39,6	10,3	260	0,6	0,4	667
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	29,9	7,7	257	0,6	0,3	551
Particuliers inscrits à leur initiative	162,9	13,9	85	3,5	1,2	351
<i>dont interâges</i>	66,6	1,6	25	ε	ε	ε
Prof. libérales, commerçants, artisans	30,9	2,6	84	2,7	0,1	35
Ensemble	367,0	48,4	132	22,1	2,9	132

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	12,5	1,7	139	129,5	10,8	83
Crédit individuel de formation	0,2	0,0	136	13,0	3,3	256
Sous contrat de professionnalisation	3,0	0,8	280	22,1	ε	ε
<i>dont moins de 26 ans</i>	1,8	0,5	266	17,1	ε	ε
Total salariés	15,7	2,6	166	164,6	25,4	154
Demandeurs d'emploi	15,7	3,3	211	55,9	14	251
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	4,1	0,9	213	34,5	8,9	257
Particuliers inscrits à leur initiative	57,1	10,1	176	223,5	25,2	113
<i>dont interâge</i>	-	-	-	66,6	1,6	25
Prof. libérales, commerçants, artisans	0,6	0,2	294	34,2	2,9	84
Ensemble	89,1	16,1	181	478,2	67,5	141

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

[2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2012 (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM, Public)

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	74,3	29	11,3	85,7	36,7	122,4	30
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	1,5	1	0,1	1,6	ε	1,6	ε
Total entreprises	75,8	30	11,5	87,3	36,7	124,0	31
Organismes collecteurs des fonds (Opca)	50,0	19	4,0	54,0	7,0	61,0	15
Contrats avec particuliers	55,3	22	5,4	60,7	13,7	74,4	18
Contrats des stagiaires (2)	3,7	1	0,3	4,0	3,4	7,4	2
Total particuliers et stagiaires	59,0	23	5,7	64,7	17,1	81,7	20
Ensemble des fonds privés	184,8	72	21,2	205,9	60,8	266,7	66
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	13,6	5	3,9	17,5	1,1	18,6	5
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,9	ε	ε	ε	0,9	0,9	ε
- de l'État	2,5	1	0,9	3,5	7,9	11,4	3
- des régions	30,6	12	0,5	31,2	28,4	59,6	15
- Pôle emploi	1,5	1	0,1	1,6	2,9	4,5	1
Autres ressources publiques	3,4	1	0,1	3,5	1,5	5,0	1
Ensemble des fonds publics	52,6	20	5,5	58,2	42,8	101,0	25
Autres organismes de formation	9,5	4	3,6	13,1	4,5	17,6	4
Autres ressources de la formation continue	10,4	4	2,5	12,9	4,7	17,5	4
Total général	257,2	100	32,8	290,1	112,8	402,9	100

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

(2) Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.